



## Caractère opposable d'un règlement intérieur

Par **nono13100**, le **14/09/2016** à **22:49**

Bonjour,

Une association 1901 reçoit du public dans un local dont elle a la gestion.

Le règlement intérieur concernant le bon usage des lieux est-il opposable aux tiers ? Et si oui, à quelles conditions ?

Nono 13100

Par **morobar**, le **15/09/2016** à **09:43**

Bonjour,

A aucune condition, si les dispositions du règlement intérieur ne sont pas contraires à l'ordre public.

En fait l'association va se comporter comme un particulier recevant des invités à son domicile, ou pas.